

# Engagements des parties-prenantes pour le service de location de vélos : UniverCyclo



VALEUR DU VÉLO : 75 \$

## Engagement du locateur (UniverCyclo):

- ❖ Fournir au/à la locataire l'ensemble des éléments suivants:
  - (1) un vélo en bon état de fonctionnement, dont la condition a été évaluée et la mise à niveau effectuée préalablement à la location. *Toutes les évaluations et mises à niveau sont réalisées par un fournisseur externe;*
  - (2) un cadenas et la clé correspondante ou le code à 4 chiffres.
- ❖ Offrir au/à la locataire un casque en fonction de la disponibilité (nombre limité). *Le port du casque est fortement recommandé pour la pratique du vélo à Montréal.*
- ❖ Fournir de l'information concernant la sécurité à vélo, le réseau cycliste du Québec et l'adresse du fournisseur externe (une entreprise locale de Côte-des-Neiges) offrant le service de réparations sans frais supplémentaires en cas de bris. *Seuls les bris liés à un usage raisonnable de la location sont ainsi couverts.*

## Engagement du locataire (Utilisatrice/Utilisateur):

- ❖ Prendre le vélo en bon état de fonctionnement et en faire un usage raisonnable. *Tout bris n'étant pas lié à un usage raisonnable du vélo (e.g. négligence, usage abusif) peut entraîner la perte, en partie ou en totalité, du dépôt de sécurité.*
  - \* Le/La locataire ne peut effectuer de modifications ou ajouts au vélo sans l'approbation écrite du locateur;
  - \* Le/La locataire ne pourra effectuer aucune réparation au vélo; les réparations sont effectuées par un fournisseur externe désigné par le locateur;
  - \* Le/La locataire ne pourra prêter, sous-louer ou autrement permettre l'utilisation du vélo à un tiers sans l'approbation écrite du locateur;
- ❖ Prendre connaissance du document concernant les pratiques sécuritaires du cyclisme au Québec ( *Guide de sécurité à vélo* ). <https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/guide-securite-velo.pdf>
- ❖ Prendre les précautions nécessaires pour éviter le vol et le vandalisme sur le vélo. *Les vols de vélos sont fréquents à Montréal.* Afin de prévenir le vol du vélo, vous avez l'obligation de bien verrouiller le vélo à l'aide du cadenas fourni lorsque vous le stationnez, même pour quelques minutes. *Votre dépôt de sécurité ne sera pas remis si le vélo est volé.*
- ❖ À la fin de la location, rendre le vélo dans le même état que lors de la réception, le tout sous réserve de l'usure normale par suite d'un usage normal du vélo. *Si le locateur juge que le vélo est dans un état tel qu'il n'est plus utilisable ou à une valeur inférieure qui découle notamment d'une utilisation ou d'un usage non approprié, le/la locataire devra alors indemniser le locateur pour la perte de valeur totale du vélo indiquée aux présentes. Le locateur pourra, à son choix, utiliser le dépôt de sécurité stipulé aux présentes pour compenser la perte de valeur du vélo.*

## Clauses de responsabilité

- ❖ Le/La locataire a la responsabilité du vélo durant toute la période de location. Toute perte ou vol du vélo subie durant ce contrat sera l'entière responsabilité du locataire et ce dernier devra alors indemniser le locateur pour une somme équivalente à la valeur du vélo (tel qu'indiqué dans le présent document). Le locateur pourra, à son choix, utiliser le dépôt de sécurité stipulé aux présentes pour compenser la perte du vélo.
- ❖ UniverCyclo, ses agents, et l'Université de Montréal ne sont pas responsables des inconvénients, pertes de temps, pertes d'argent, opportunités manquées, pertes de jouissance ou toutes autres conséquences découlant directement ou indirectement d'un problème lié à l'utilisation de ses services.
- ❖ L'utilisateur du service (i.e. le/la locataire) est conscient qu'UniverCyclo, ses agents et l'Université de Montréal ne sont pas responsables des accidents, blessures, dommages, préjudices ou décès liés à l'utilisation de ses services et pouvant être subis par le locateur ou que le locateur pourrait causer à un tiers. Il comprend aussi qu'il est de la responsabilité du locataire de vérifier l'état de du vélo avant chaque utilisation et d'adopter des comportements de cyclisme responsables et sécuritaires.

Contact : [velo@umontreal.ca](mailto:velo@umontreal.ca)